

Procédure de consultation

Département fédéral de l'économie

Révision partielle de la loi sur l'assurance-chômage

Le financement de la loi sur l'assurance-chômage (LACI) en vigueur repose sur une moyenne trop faible de chômeurs, ce qui conduit à des déficits. La révision partielle propose de poser des bases stables à long terme et neutres du point de vue conjoncturel, ainsi que des mesures limitées dans le temps en vue de réduire la dette.

Date limite: 28 mars 2008

Les documents relatifs à la procédure de consultation peuvent être obtenus auprès de:
SECO – Direction du travail, Protection des travailleurs, Effingerstrasse 31–35,
3003 Berne

Le dossier envoyé en consultation peut être consulté à l'adresse suivante:
<http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>

8 janvier 2008

Chancellerie fédérale